

Réponse de l'UNICEF au rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes pour 2007

**(Conseil d'administration de l'UNICEF
Deuxième session ordinaire de 2008
Point 14 de l'ordre du jour provisoire)**

Introduction

1. Ce rapport présente la réponse faite par l'UNICEF au rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes de 2007 (E/ICEF/2008/AB/L.7 et Corr.1).

Mesures prises pour donner suite aux observations clés et récurrentes

2. Les principales observations qui se dégagent du résumé du rapport d'audit de 2007 concernent les domaines de la gestion des programmes; de la clarification des responsabilités et du contrôle; et de la gestion des approvisionnements.
3. Nous répondons de trois manières aux problèmes identifiés dans le domaine de la gestion des programmes, qui sont en majorité à risques faibles ou moyens. Premièrement, nous utilisons les conclusions du rapport d'audit pour assurer le suivi de la préparation des Plans de travail annuels des bureaux de pays, afin de garantir que les résultats et les activités soient plus clairement définis, que les partenaires de mise en œuvre soient mieux évalués, et que l'exécution soit adéquatement surveillée et évaluée. Deuxièmement, nous renforcerons le soutien à la gestion des programmes fourni aux bureaux de pays par les bureaux régionaux et par le siège en offrant une formation sur les processus des programmes, en assurant le contrôle des programmes et en dispensant des conseils techniques. Troisièmement, à moyen et à long terme, les initiatives en cours sur la programmation dynamique, la gestion de la performance et le projet de la gestion des risques, ainsi que l'examen des processus opérationnels et l'introduction d'« Un seul PGI » (progiciel de gestion intégré, ERP), allégeront la préparation et l'exécution des programmes et permettront d'aligner plus clairement les résultats sur les objectifs fixés par les gouvernements. Le résultat de ces initiatives aidera les directeurs à mieux clarifier les interventions des programmes, à fixer des priorités mieux ciblées, et à disposer d'un ensemble clair d'outils d'évaluation pour suivre les progrès de nos activités (allocation de fonds, dépenses, rapports des donateurs) et leur efficacité (mesure de notre contribution aux objectifs des gouvernements et aux OMD). L'introduction de nouveaux outils d'évaluation facilitera aussi le contrôle et le suivi des résultats.

4. Les carences liées au manque de clarté sur les responsabilités et le contrôle, ainsi qu'à la gouvernance, à l'orientation et au soutien technique des bureaux de pays ont déjà été identifiées comme étant des domaines essentiels à améliorer, pour que l'UNICEF puisse maintenir et poursuivre ses activités et obtenir des résultats pour les enfants. Comme l'explique en détail le Budget d'appui biennal, les fonctions du siège qui ont trait aux programmes sont en train d'être alignées en fonction des résultats, des domaines d'expertise clés et des zones d'application pour renforcer la capacité de l'UNICEF à produire des résultats. Les bureaux régionaux sont renforcés afin de mieux fournir des orientations stratégiques et de contrôle des programmes de pays. Les questions spécifiques relatives à la responsabilité et au contrôle sont abordées dans les travaux sur l'initiative concernant la responsabilité, qui examine la façon dont les responsabilités sont actuellement définies à l'UNICEF et ce qui doit être changé après les améliorations qui ont été apportées aux processus opérationnels et à la structure et au contenu du soutien des programmes. L'aboutissement de l'initiative concernant la responsabilité sera un ensemble mieux défini de responsabilités et un système de contrôle propre à l'UNICEF. Le document cadre sur le contrôle sera remis au Conseil d'administration lors de la première session ordinaire en février 2009. Le résultat de ces travaux, soutenu par un suivi et une formation à la communication, offrira une plus grande clarté et de meilleures orientations relativement aux rôles et aux responsabilités du personnel et des bureaux de l'organisation.

5. La Division des approvisionnements et les bureaux de pays donnent suite aux observations de l'audit qui ont trait aux approvisionnements et à la logistique en fixant des priorités relatives à l'appui que l'UNICEF fournira à ses partenaires et en définissant plus clairement la valeur de la contribution à cet appui que représente l'approvisionnement. S'agissant de la planification des approvisionnements, les programmes de pays examinent de manière plus critique la capacité des partenaires nationaux à s'approvisionner eux-mêmes et aident ces partenaires à développer leurs capacités à planifier, à acheter, à distribuer et à assurer le suivi des fournitures, élément constitutif et essentiel du processus d'obtention des résultats. Bien que notre politique consiste à ne pas avoir d'entrepôts gérés par l'UNICEF, dans des situations d'urgence qui exigent que l'on stocke et distribue du matériel d'urgence, nous offrons une formation à la gestion d'entrepôt aux responsables de la logistique de l'UNICEF et à leurs homologues gouvernementaux. Pour fournir une assistance en vue de bien gérer les fournitures en matériel d'entrepôt, nous proposons un système de suivi des marchandises en entrepôt, appelé UNITRAK, à un certain nombre de programmes de pays. Nous serons encore mieux à même de régler les problèmes de gestion des entrepôts et des inventaires lorsque l'UNICEF aura adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et lorsqu'une note d'orientation sur la planification et la gestion des approvisionnements aura été envoyée aux bureaux de pays.

Mesures prises pour donner suite aux observations de l'audit restées sans solution pendant plus de 18 mois

Gestion de l'information sur les résultats dans les divisions du siège, 2005

6. Le cadre de présentation de l'information sur les résultats est en train d'être élaboré en tant qu'élément constitutif du Projet d'amélioration organisationnelle sur l'évaluation, mené à l'initiative de la Division des politiques et des pratiques. Ce travail s'appuie sur les séries d'indicateurs des bureaux de pays présentés aux bureaux régionaux qui sont chargés de les contrôler. En outre, les bureaux de pays ont élaboré des séries de rapports sur les opérations et les programmes pour contribuer à la gestion des programmes de pays. Se fondant sur les indicateurs et les rapports existants, la définition de rapports de gestion standardisés à l'usage des bureaux de l'ensemble de l'organisation a bien avancé. Ces travaux sont actuellement intégrés au progiciel de gestion intégré, et on prévoit que l'introduction du PGI comprendra une série de rapports de gestion de l'évaluation auxquels tout le personnel pourra accéder en ligne.
7. La question de terminologie soulevée par l'audit est en train d'être clarifiée dans la nouvelle version (2008) du Manuel des politiques et procédures de programmation. La question plus générale des divergences des terminologies utilisées par les différentes institutions de l'ONU est actuellement examinée par le Groupe des Nations Unies pour le développement.
8. Suite à la recommandation de l'audit concernant l'élaboration de matériels de formation, l'approche utilisée pour élaborer les budgets des divisions et des bureaux régionaux pour la période 2008-2009 a été modifiée pour tenir compte du cadre de budgétisation axée sur les résultats approuvé par le Conseil d'administration en janvier 2008. Le processus d'examen du budget aux niveaux régionaux et du siège a aussi été simplifié. Les directives relatives au budget biennal de 2010-2011 comprendront des matériels d'orientation détaillés pour aider le personnel des bureaux régionaux et du siège à appliquer une budgétisation axée sur les résultats, ainsi que les objectifs à atteindre et les indicateurs.

Secrétariat de la GAVI

9. Concernant le désaccord entre le Secrétariat de la GAVI et l'UNICEF à propos de la surveillance et de l'audit interne de l'UNICEF, l'UNICEF et la GAVI ont tous deux nommé des responsables qui aborderont les questions relatives aux programmes et aux opérations et trouveront des solutions à mesure que se présentent les problèmes qui devront être éclaircis.
10. À la suite des recommandations de l'audit relatives aux remboursements de frais et de représentation, le Secrétariat de la GAVI a dit à l'UNICEF et au Conseil d'administration de la GAVI qu'il avait décidé d'adopter les règles de remboursement des frais et de représentation en vigueur à l'OMS. L'UNICEF a

fait savoir au Conseil d'administration de la GAVI qu'il était préoccupé par ces deux questions. L'UNICEF cessera d'abriter le Secrétariat de la GAVI le 1^{er} janvier 2009, lorsque la GAVI deviendra une fondation suisse.

Intervention de l'UNICEF suite au tsunami, 2006

12. Un groupe de travail a été formé pour examiner la façon dont la Division des ressources humaines pourrait simplifier les procédures de recrutement. La proposition de simplification du processus de recrutement, qui abordera aussi les situations d'urgence, est actuellement en cours d'examen et sera bientôt mise en œuvre.

Administration des accords de coopération avec les comités nationaux, 2006

13. En réponse aux recommandations relatives à la coopération avec les comités nationaux, le Bureau de la collecte de fonds et des partenariats privés a introduit un examen annuel plus systématique des plans communs adoptés avec les comités nationaux et est en train d'élaborer avec eux un cadre renforcé de contrôle et de suivi. En outre, un exercice collectif aura lieu en 2009 pour examiner et modifier l'accord de coopération signé par chaque Comité national et par l'UNICEF.